



Les contrôleurs du Bourget viennent de percevoir une partie de l'indemnité liée à l'aménagement de l'organisation du travail réalisé durant l'été, lors des Jeux olympiques et paralympiques.

Cette mesure d'accompagnement social est le résultat d'un long travail que le SNCTA a mené à ses différents échelons – section locale, bureaux régional et national – au cours d'une âpre mais fructueuse négociation menée avec l'encadrement local et l'échelon central.

L'organisation du travail associée à cette mesure compensatoire, également portée par le SNCTA, a sans équivoque permis une gestion optimale du trafic durant cette période, dans de bonnes conditions.

Alors que vont bientôt s'ouvrir des travaux préparatoires en vue du SIAE 2025, le SNCTA sera, une nouvelle fois, présent et impliqué tout au long du processus afin de garantir l'acceptabilité des aménagements à mettre en place.